



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1440-008 ET RV-1447-029 (bâtiments d'intérêt patrimonial)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté lors de la séance tenue le 20 août 2024, les règlements suivants :

RÈGLEMENT RV-1440-008 MODIFIANT LE TABLEAU DES SITES ET IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU RÈGLEMENT RV-1440 SUR LE PLAN D'URBANISME

Ce règlement modifiant le Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme a pour objet de mettre à jour le tableau des sites et immeubles d'intérêt patrimonial.

RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME MODIFIÉ

Les modifications apportées au Plan d'urbanisme de la municipalité par le Règlement RV-1440-008 ont trait à la suppression des adresses suivantes du tableau « Sites et immeubles d'intérêt patrimonial », à savoir :

- 146, chemin de la Côte Sud;
- 253, chemin de la Côte Sud;
- 179, chemin de la Grande-Côte;
- 644, chemin de la Grande-Côte;
- 675, chemin de la Grande-Côte;
- 3543, chemin de la Rivière-Cachée;
- 3900, chemin de la Rivière-Cachée;
- 20 830, chemin de la Côte-Nord;
- 233, montée Sanche;
- 255, montée Sanche.

RÈGLEMENT RV-1447-029 MODIFIANT L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT RV-1447 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

L'article 117 du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est modifié afin de mettre à jour le tableau des bâtiments d'intérêt patrimonial présents sur le territoire de la ville.

APPROBATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Les règlements ont reçu l'approbation de la Municipalité régionale de Comté de Thérèse-De Blainville aux fins de leur conformité aux objectifs de son schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire. Ils entrent en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, le 25 septembre 2024.

CONSULTATION

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 2 octobre 2024.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2024.62